

OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME

Organisation non gouvernementale de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, dotée du statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH) et de l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT).

Lauréat 2015 et 2006 du Prix des droits de l'Homme de la République Française

Photo prise à Mokani, village Lekoumou ©OCDH



Les peuples de forêts : Vrais propriétaires mais grands perdants

Dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts, le commerce du bois associé et la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, on note principalement trois parties prenantes : l'administration, les communautés forestières (bantous et autochtones), le secteur privé.

S'ajoutent la société civile et les PTF (partenaires techniques et financiers). Dans cette typologie, le maillon faible qui ne tire aucun avantage ou presque pas c'est bien les peuples de forêts, alors qu'ils sont les vrais propriétaires. Leur avenir, leur développement et/ou épanouissement dépendent des réserves forestières, y compris son écosystème dont ils font la conservation depuis des générations.

L'administration tire son profit à travers le prélèvement des taxes, la prise en charge de carburant, souvent en espèces, le secteur privé maximise son profit dans la commercialisation, mais les communautés à leur tour, assument tout ce qui est négatif : conséquences environnementales, dérèglement climatique, restrictions d'accès aux ressources, pauvreté aggravée, enclavement, ...

De retour de la Lékoumou dans le cadre de la mission de formation des communautés aux processus APV, REDD+, ITIE et CDN (Contribution nationale déterminée) dans le cadre de la mise en œuvre du projet FGMC, le constat est triste et décourageant en ce qui concerne le respect des obligations sociales. La double casquette de certaines autorités congolaises comme actionnaires principaux dans les entreprises forestières comme SIPAM et SICOFOR, rend encore difficile la jouissance des droits légaux (accès aux ressources, accès aux bénéfices d'exploitation forestière, accès à la santé et à un environnement sain...) reconnus aux communautés locales et populations autochtones. Ce qui pose le problème de propriété réelle des entreprises forestières mais aussi de la RSE. Elles bafouent de façon désinvolte les sauvegardes sociales et les mécanismes de partages de bénéfices prévus dans les processus de l'Accord de partenariat Volontaire (APV) et de la réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation des forêts (REDD+). Le développement des communautés n'est pas pour demain.

Pour consulter d'autres publications de l'OCDH sur la République du Congo, veuillez suivre le lien: www.ocdh-brazza.org ou nous contacter au (+242) 05 768 10 99 ocdh.brazza@ocdh-brazza.org